

Secteur : Services environnementaux

Sous-secteur :

Classification de l'industrie : CPC 9409 Autres services de protection de l'environnement n.c.a.

Palier de gouvernement :

Mesures : Ley 18.302, Diario Oficial, mayo 2, 1984

Description : La Commission chilienne de l'énergie nucléaire (*Comisión Chilena de Energía Nuclear*) décide du nombre de personnes qui se voient accorder une autorisation spéciale pour travailler dans chaque installation, usine, centre, laboratoire ou équipement nucléaire ou radioactif.